



Règlement d'une voiture avant sa prise en main

Par **Amande amande**, le **25/11/2015** à **20:06**

Votre question :

Je suis intriguée par les pratiques commerciales d'un concessionnaire automobile. La voiture commandée est arrivée en garage mais on me demande de régler la totalité de la facture avant ma venue ce samedi en concession pour récupérer cette voiture sous prétexte qu'ils s'occupent d'immatriculer la voiture. Leur comptabilité refuserait d'immatriculer le véhicule si la facture n'est pas acquittée... C'est la première fois que je suis confrontée à une telle attitude et mon mari et moi avons déjà acheté de nombreuses voitures depuis notre permis!!

Une secrétaire commerciale m'a dit que quand j'achète une baguette, je la paie pour partir avec. À ceci prêt, que je quitte la boulangerie avec ma baguette immédiatement après l'avoir payée!!!

Je suis d'autant plus étonnée que sur le bon de commande du véhicule, un article spécifie que la facture doit être acquittée lors de la mise à disposition de la voiture!

Pouvez-vous, s'il vous plaît, si ces pratiques sont normales, voire vraiment légales?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Lag0**, le **26/11/2015** à **08:25**

Bonjour,

Je suppose qu'ils veulent s'assurer que le règlement est bien fait (pas de chèque sans provision, de faux chèque, de virement frauduleux, etc.) avant de vous confier le véhicule.

Par **amajuris**, le **26/11/2015** à **08:33**

bonjour,

pour immatriculer le véhicule, il faut que vous en soyez propriétaire donc que la vente soit effectivement réalisée.

vous payez et le garage vous fait une facture acquittée à votre nom.

je pense que le garage pratique ainsi sans doute qu'il a eu affaire avec des clients mauvais payeurs.

mais à mon avis rien d'illégal.

salutations

Par **morobar**, le **26/11/2015** à **08:35**

Bonjour,

Personnellement je n'ai pas compris ce qui heurte @amende.

Que le concessionnaire exige le parfait paiement avant d'immatriculer le véhicule, vois de le donner à l'acquéreur parait une démarche normale.

Ce qui me surprendrait est qu'il en aille autrement.

[citation]Je suis d'autant plus étonnée que sur le bon de commande du véhicule, un article spécifie que la facture doit être acquittée lors de la mise à disposition de la voiture!

[/citation]

Alors de quoi vous plaignez-vous ?

Vous avez signé une convention, elle fait la loi entre les parties.

Par **Lag0**, le **26/11/2015** à **13:50**

Justement, il semble que l'acheteur a compris qu'il verserait le solde le jour où il ira chercher le véhicule (ce que j'ai d'ailleurs toujours fait également) alors qu'on lui demande ensuite de payer la totalité plusieurs jours avant de venir chercher le véhicule !

Par **morobar**, le **26/11/2015** à **17:38**

J'ai compris que:

* le véhicule est arrivé en concession

* le garagiste veut le solde avant immatriculation.

C'est semble-t-il le client qui évoque le samedi.

L'immatriculation se faisant à distance et la carte grise non disponible autrement qu'un certificat provisoire, j'avoue n'avoir pas encore entrevu le problème "commercial" dont se

plaint @amande (douce ?)

Par **Amande amande**, le **04/12/2015 à 08:36**

Je remercie sincèrement l'ensemble des intervenants qui ont pris le temps de me répondre. Nous avons pris possession du véhicule.

Je reste néanmoins dubitative quant au fait de régler à l'avance la totalité d'un produit que l'on n'a pas en main. La prudence semble être de mise chez le commercial automobile mais je trouve légitime que j'émette les mêmes réserves à son égard au moment où je remets le chèque de quelques dizaines de milliers d'euros contre....rien. J'ai dû réclamer une attestation de remise de chèque...

Avancer une partie et solder à la remise des clés, comme pour un achat immobilier par exemple, serait plus normal à mon avis étant données les sommes en jeu qui ne relèvent pas de l'achat d'une simple baguette!

Par **morobar**, le **04/12/2015 à 09:15**

Bonjour,

[citation]J'ai dû réclamer une attestation de remise de chèque... [/citation]

Gardez-la, dans quelques années vous pourrez la revendre comme curiosité. Mieux valait faire acquitter la facture plutôt que de s'imaginer une sécurité redondante, le chèque étant écrit.

[citation] comme pour un achat immobilier par exemple[/citation]

Comparaison n'est pas raison. En effet le remise du véhicule implique son immatriculation, sur laquelle le vendeur ne peut revenir.

Votre vendeur a agit comme tous les autres, je dis bien tous les autres, et les expériences passées dont vous avez fait état paraissent pour le moins curieuses.

Par **Lag0**, le **04/12/2015 à 11:28**

[citation]Votre vendeur a agit comme tous les autres, je dis bien tous les autres, et les expériences passées dont vous avez fait état paraissent pour le moins curieuses.

[/citation]

Bonjour,

Personnellement, et comme déjà dit plus haut, j'ai les mêmes expériences, donc ce n'est pas une curiosité !

J'ai toujours, également, réglé le solde de mes véhicules à la livraison et jamais avant !

D'ailleurs si un vendeur le demandait, je refuserais tout simplement la vente...

Par **morobar**, le **04/12/2015 à 19:23**

Hello @lago,

Je cois que vous n'avez pas bien compris de quoi il retourne.
Je ne connais aucun vendeur de voiture neuve qui vous remet le véhicule immatriculé avant le parfait paiement.
C'est en cela que réside la curiosité, et comme tout le monde vous avez réglé à la livraison, et le vendeur a alors entamé les démarches d'immatriculation.
Cela se fait certainement avec de gros et fidèles clients mais ^pas en généralisant au commun des mortels.

Par **Lag0**, le **04/12/2015** à **19:36**

[citation]C'est en cela que réside la curiosité, et comme tout le monde vous avez réglé à la livraison, et le vendeur a alors entamé les démarches d'immatriculation. [/citation]

Quand je dis que je paie le solde à la livraison, c'est en fait quand je vais chercher le véhicule, soit immatriculé, soit en WW.

Je ne vois pas ce qu'il y a là d'étrange, moi, c'est votre point de vue que je trouve curieux. J'ai toujours versé un acompte à la commande et le solde en venant chercher le véhicule, auto ou moto.

Par **morobar**, le **05/12/2015** à **09:51**

[citation]versé un acompte à la commande et le solde en venant chercher le véhicule, [/citation]
Voilà.

Mais jamais vous n'avez réglé les solde APRES avoir pris le véhicule.

Par **evanuxem**, le **07/12/2019** à **18:19**

Bonsoir,

j'ai commandé un VU en cabine approfondie (Expert) pour ma société. La livraison devait avoir lieu le 15/12/2019, mais j'ai appris qu'il devrait arrivé sur la première quinzaine de janvier 2019. Question 1 : puis-je annuler ma commande du fait de ce retard ?

J'avais prévu cette livraison sur 2019, mais une livraison en 2020 me fait perdre de la TVA récupérable et risque de me faire changer de régime de TVA. J'ai eu une proposition de mon concessionnaire et je souhaiterai vous la partager : "Pour votre comptabilité, je peux vous proposer la chose suivante : fin décembre, j'aurai connaissance du numéro de châssis de votre véhicule, et par ce fait, je pourrai donc immatriculer et facturer votre véhicule.".

Selon moi, l'idée est judicieuse et probablement coutumière, mais emporte un risque +/- important au regard de la livraison et du transfert réel de propriété qui seront reportés sur janvier 2020. Quelle en est votre lecture, s'il vous plaît ?

Merci infiniment pour votre apport et désolé de vous solliciter en cette période riche en activités en tout genre.

Bien cordialement,

Emmanuel